

Bavois, le 8 juillet 2026

 **AVIS A LA POPULATION**

Interdiction de faire du feu sur l'ensemble du territoire communal

En raison de la forte sécheresse et du risque élevé d'incendie, la Municipalité a décidé d'interdire, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis, tout feu sur l'ensemble du territoire communal.

Cette interdiction concerne notamment les feux de jardin, les feux d'artifices, les feux de camp ainsi que les barbecues au charbon de bois ou au bois.

La Municipalité remercie la population de respecter cette mesure et d'adopter un comportement responsable afin de prévenir tout risque d'incendie.

Merci de votre compréhension.

La Municipalité